

# le silence

match Malines-Waasland de mars 2018 (2-0), arbitré par Bram Van Driessche, où il est question d'un arrangement entre les deux clubs. Ensuite, il y a l'Antwerp-Eupen d'octobre 2018 où il est question du résultat final et de la responsabilité de l'arbitre, Bart Vertenten. Enfin, il n'est question de moi que pour la non-suspension de Sofiane Hanni. Mais le match Anderlecht-Bruges n'est même pas évoqué.

## Et donc, le cas de Hanni ?

Lors du match Standard-Anderlecht de janvier 2018, le bras de Hanni touche le visage de Fai, phase que je n'ai pas su juger pendant la rencontre et pour laquelle le joueur va être poursuivi par la Commission « Review ». J'ai donc été convoqué le 6 février devant la Commission des Litiges et les images m'ont été montrées par le président de la séance. Moi, j'applique les instructions de Frank De Bleeckere, le patron de l'arbitrage, en regardant si le poing est fermé, si le geste est volontaire ou pas, s'il a l'intention de toucher le visage du joueur et surtout, l'intensité du geste. Et donc, pour moi, le carton rouge pouvait être donné, mais un jaune se défendait aussi. Quelques jours après la rencontre, mais avant ma comparution devant la Commission, Hanni est transféré au Spartak Moscou et Veljkovic pensait que le joueur allait être suspendu, avec extension au championnat russe, car la review commission de la fédération a décidé d'intervenir. Je lui ai signalé que Hanni ne serait pas suspendu parce que, par principe, je resterais sur ma position, vu ce que sont les consignes... C'est tout, je ne vois pas où est le problème !

Venons-en au SC Charleroi-La Gantoise du 27 octobre 2017 (2-1), où vous refusez deux pénalités aux Gantois, malgré l'intervention du VAR. Sans problème. En fait, je suis normalement en congé ce week-end-là. Du

coup, comme j'arbitre en Europa League la semaine suivante, le jeudi, à l'entraînement des arbitres, on me fait faire une énorme séance physique, vu que je serai ensuite quelques jours au repos. Le vendredi midi, Johan Verbist, le patron des arbitres, me dit que Luc Wouters, désigné pour SC Charleroi-La Gantoise, prévu le soir même (!), est blessé et me demande de le remplacer. Je dis que je ne m'en sens pas capable, physiquement, à cause de la lourde séance physique de la veille. Il insiste, n'ayant pas d'autre solution. J'y vais mais physiquement ce sera un match très difficile pour moi. Sur la phase entre Dessoleil et Kubo, je la vois bien et j'estime que Kubo en rajoute. Je ne siffle pas, le VAR me demande d'aller voir, ce que je fais, et les images me confortent dans ma décision. En fin de match, alors que je cours à reculons, je regarde devant moi et je vois la fin de la phase où le ballon touche le bras de Baby. Tim Pots, au VAR, me demande si j'ai bien vu la main. Je lui dis que oui et que, pour moi, le bras est le long du corps et la main ne va pas au ballon. Et je ne vais pas voir les images. Quand je les vois enfin, après le match, je réalise que je n'ai pas vu le début de la phase, où le geste fautif est évident. J'ai donc commis une erreur, dans un des pires matchs de ma carrière, je le reconnais.

Vous auriez demandé à Veljkovic un pourcentage sur un éventuel passage de Felice Mazzù au FC Bruges... N'importe quoi ! Là encore, Veljkovic invente.

## Qu'attendez-vous du procès où vous serez fatalement convoqué ?

Ce que je sais c'est qu'après mon interrogatoire de deux ou trois heures, on m'a dit que mon dossier était très léger. Car il n'était pas question, de matchs arrangés. Il ne peut en être autrement, je n'ai truqué aucun match.

## Vous êtes donc impatient de vous expliquer ?

J'en ai marre de voir d'autres salir mon nom dans les médias pour créer diversion. Je suis évidemment prêt à m'expliquer au tribunal, à démontrer ma totale innocence.

## Vous êtes choqué que des agents, des dirigeants, soient toujours actifs, contrairement à vous ?

Les autres, ce n'est pas mon problème. Tout ce que je sais c'est que moi qui ai toujours vécu pour le foot, mangé foot, dormi foot, on m'a privé de ma passion, brutalement. Un coup de massue terrible à encaisser. Bon, je relativise, quand je vois la vie en général. Mais on me condamne, dans l'opinion et sur les réseaux sociaux, sur des propos mensongers, des fuites... alors que je n'ai

accès au dossier que depuis quelques jours et qu'aucune date de procès n'est annoncée...

## Vous espérez arbitrer à nouveau, un jour ?

Je ne me pose pas la question. La seule chose qui m'importe pour le moment, c'est que les supporters, dirigeants, entraîneurs et les joueurs comprennent que je n'ai pas triché.

*Tout ce que je sais c'est que moi qui ai toujours vécu pour le foot, mangé foot, dormi foot, on m'a privé de ma passion, brutalement. Un coup de massue terrible à encaisser*

”

## révélation Veljkovic agace les autres acteurs

GUILLAUME RAEDTS

En sortant du bois dans différents médias dont *Le Soir* pour donner sa version des faits du « Footbelgate », Dejan Veljkovic a provoqué une nouvelle secousse sismique dans le Landerneau du football belge. Comme il l'a fait auprès des autorités judiciaires tout au long de 200 heures d'audition pour acquiescer son statut de « repent », Veljkovic a accusé dans les grandes largeurs les clubs professionnels et leurs dirigeants d'avoir mis en place un système pour que tout le monde puisse avoir sa part du gâteau. Des agissements réfutés par de nombreux protagonistes de cet immense scandale.

Tous les gens ciblés n'utilisent pas la même tactique pour se défendre face aux déclarations et accusations de Veljkovic. Mais force est de constater que la pression a changé de camp. Alors que l'ex-joueur d'Alost a obtenu un accord avec la justice belge le 25 novembre – il a livré des informations à la police en échange d'une sanction de cinq ans de prison avec sursis, 80.000 euros d'amende et remboursement des gains personnels obtenus illégalement et chiffrés à 3,9 millions d'euros – la plupart des autres parties prenantes attendent le procès pour être fixées sur leur sort. En attendant, ils s'agacent des sorties du repent. « C'est fou de donner une telle audience à cet homme. » Voilà la déclaration d'un avocat qui résume parfaitement l'ambiance qui règne chez les personnes visées par Veljkovic. Certains ont décidé de ne pas faire de commentaires et de patienter jusqu'à la tenue du procès. C'est le cas de Herman Van Holsbeeck ou encore de l'Union belge qui s'est tout de même permis de donner sa version des faits concernant le fameux contrat d'Erwin Lemmens datant de 2013. Elle a indiqué que la construction avait été faite à la demande de l'entraîneur des gardiens.

D'autres ont décidé de discréditer Veljkovic pour tenter de diminuer le poids et l'impact de ses déclarations. Enfin, Ivan Leko est, lui, passé à la vitesse supérieure. Par l'entremise de son avocat, Walter Van Steenbrugge, une mise en demeure a été envoyée au domicile de Veljkovic. Avant d'ajouter : « Nous avons encore des preuves qui sapent sa crédibilité. » Cela promet pour le procès...

## Un procès « Footbelgate » en 2022 ?

Memorandum et sortie médiatique peu avant la sortie de son livre (*La confession de Dejan Veljkovic*), la lumière est actuellement placée sur le volet « Veljkovic » où il est question d'une part de montages financiers frauduleux et d'autre part de matchs truqués dont le fameux Malines – Waasland-Beveren de mars 2018 (Malines a été sanctionné par l'Union belge avec interdiction de Coupe de Belgique et de Coupe d'Europe alors que Dirk Huyck et Olivier Swolfs de Waasland-Beveren ont été suspendus 10 ans, NDLR). Mais il ne faut pas oublier qu'il existe un autre volet où la figure de proue se nomme Mogi Bayat soupçonné de montages frauduleux et de carrousel à la TVA. Deux volets que la justice a décidé de ne pas séparer lors du procès qui se tiendra à Anvers. A quelle date ? Il est difficile de répondre. Pour les deux volets, l'enquête est terminée et les parties attendent désormais l'envoi du réquisitoire pour savoir si elles seront oui ou non convoquées devant les tribunaux. Place ensuite à la chambre des mises en accusation avant d'établir une date pour le début du procès. Avec un détail important : jusqu'à la veille de la chambre des mises en accusation, il est possible de demander des devoirs complémentaires. Ce qui pourrait retarder la tenue d'un procès. Et si certains évoquent la possibilité d'un procès en 2022, pour d'autres, c'est utopique et il serait plus raisonnable d'évoquer 2023.

La rencontre SC Charleroi-La Gantoise du 27 octobre 2017 (2-1), durant laquelle je refuse deux pénalités aux Gantois, est la pire de ma carrière

”

## Comparer les promos ? Inutile, nous le faisons pour vous.

Et si besoin est, nous adaptons nos prix. Ainsi, vous profitez toujours des meilleurs prix.



**Dinde farcie précuite**  
± 3,3 kg

Boucherie

Réaction promo concurrent

**11,96 € / kg**



**Château Haut Gay 2018**  
A.O.P. Bordeaux Supérieur

Réaction promo concurrent

3,98 €/L

**2,99 €**

Prix valable à l'achat de 2 bouteilles.



**Prosecco D.O.C.**  
brut  
Ricordi  
75 cl

Réaction promo concurrent

7,32 €/L

**5,49 €**

**colruyt** meilleurs prix

Valable jusqu'au 26/12/2021 inclus.  
Les prix peuvent être encore plus bas en magasin.

Notre savoir-faire se déguste avec sagesse

20008909